

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 3 DÉCEMBRE.

Un journal ministériel publiait hier soir ce fragment de dépêche télégraphique.

« Toulon 1<sup>er</sup> décembre, 6 heures du soir.  
« On savait à Bone le 17 que l'armée était arrivée à Guelma dans l'état le plus satisfaisant. Les vivres et les fourrages étaient en abondance; les soumissions des tribus avaient lieu de toutes parts; le prince se portait très bien; les pluies n'avaient pas altéré la santé du soldat. Suivant toute apparence, l'armée a dû entrer le..... »

— Le prince de Polignac est arrivé le 30 novembre, à Arras, se rendant en Angleterre. Il paraissait malade et souffrant.

— La chambre de commerce de Rouen s'est occupée, dans sa séance du 25 de ce mois, de la grande question du chemin de fer de Paris à la mer. Voici ce que nous avons pu recueillir sur le résultat de la délibération :

Après une discussion longue et approfondie, dans laquelle ont été reproduits et combattus successivement la plupart des arguments allégués par la commission départementale d'enquête, en faveur du tracé de l'administration par Gisors, la chambre, à la majorité de onze voix contre trois, a rejeté ce projet, et décidé qu'il y avait lieu de donner la préférence au tracé par la vallée de la Seine jusqu'à Rouen; mais que, pour aller de ce dernier point au Havre, il était préférable que le chemin de fer traversât les plaines du pays de Caux, de manière à desservir plus directement Yvetot et Bolbec.

— La Cour royale de Toulouse prononcera le 22 de ce mois, sur l'appel interjeté par M. de Savy-Gardeille, d'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de la même ville, sur sa plainte en diffamation contre M. Capo de Feuillide.

L'ouvrage inculpé est le chapitre intitulé le *Midi en 1815*, et faisant partie du roman historique de M. Capo de Feuillide, intitulé le *Tourneur de Chaises*. L'auteur, s'appuyant sur le passage d'un rapport de M. Combettes-Gaumont, d'inspection à Toulouse, avait désigné M. de Savy-Gardeille comme ayant pris une part active au meurtre du général Ramel.

M<sup>r</sup> Dugabé, membre de la Chambre des Députés, a plaidé pour le plaignant.

M. Capo de Feuillide, prenant la parole après M<sup>r</sup> Gast, son avocat, a parlé avec chaleur et conviction, et a fait ressortir le mystère qui environne cet événement, et a demandé: Qui donc a pénétré dans l'appartement du général Ramel?

C'est moi! s'est écriée une voix tonnante au fond de l'auditoire. Arrêtez l'assassin! s'écria le t-on crié de toutes parts; mais l'auteur de l'exclamation s'était perdu dans la foule.

— Il y a déjà 15 jours qu'on a répandu le bruit de l'arrestation de don Miguel sur le territoire français du côté de la frontière des Alpes, depuis lors on n'a pas pu éclaircir la vérité sur cette arrestation et l'on ignore encore les véritables noms des personnages arrêtés. Voici quelques nouveaux détails sur cette affaire :

L'autorité croit encore que don Miguel peut se trouver parmi les personnages dont on avait annoncé l'arrestation. Après avoir fait subir divers interrogatoires à ces étrangers, M. le préfet crut pouvoir les laisser libres sur parole. Ils quittèrent en effet la prison et prirent un logement en ville; mais sur un ordre du ministre on a dû s'assurer de nouveau

de leur personne et une sentinelle a été placée à la porte de leur logement. Pour faire cesser toutes les incertitudes, un brigadier de gendarmerie est monté hier en voiture avec le plus jeune d'entre eux et l'a conduit à Marseilles pour le présenter à la femme du général commandant la division qui, ayant connu don Miguel, dissipa bientôt tous les doutes.

Voici, d'après une pétition que les prisonniers ont présentée aux ministres depuis leur arrestation, les noms qu'ils se donnent et les circonstances qui les auraient amenés en France :

Don Francisco Marimon, général de brigade; don Gernardo de Quesada, capitaine de cavalerie de la garde; don Juquin Garcia, garde-du-corps, et Jose Monso, domestique, avaient été exilés à Mahon par le gouvernement de la reine Christine, une émeute mit leur vie en péril, et ils durent leur salut à un capitaine de frégate qui les reçut à son bord. Ils furent par lui conduits en Corse, où ils obtinrent des passeports du ministre français, pour aller à Gènes. Arrivés dans cette ville, la police sarda les obligea d'en sortir (en vertu de relations diplomatiques); on leur proposa d'aller à Modène ou en Suisse, mais ils ne purent accepter cette offre. A Nice, ils se présentèrent devant le consul de leur nation, qui ne consentit à viser leurs passeports qu'à la condition qu'ils prêteraient au préalable le serment à la constitution de 1812. C'est en quittant Nice pour franchir la frontière qu'ils ont été arrêtés avec des passeports irréguliers. Tel est le récit présenté par ces étrangers. Ignore s'il est sincère, etc., etc.

— Mme Baune vient d'être rendue à la liberté; la chambre de mises en accusation a décidé qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre les personnes prévenues de l'évasion de Doullens.

— L'affaire de l'exhumation de Mme Malibran se complique d'incidents assez remarquables. Lundi une députation de douze membres a déposé, entre les mains du principal et des fellows (professeurs catholiques jouissant d'un bénéfice) du collège de Manchester, une pétition signée par 700 habitants notables de cette ville. Dans cette pétition, on engage ces messieurs à s'opposer à cette exhumation; d'abord parce que le terrain dans lequel les restes de la cantatrice ont été recueillis, appartenant à l'église collégiale, se trouvaient hors de la juridiction de l'ordinaire (l'évêque de Chester); secondement, parce que le premier mariage de Mlle Garcia avec M. Malibran n'ayant pas été légalement rompu, cette dame n'a pu en contracter valablement un second avec M. de Bériot. Si ce dernier fait était prouvé, celui-ci n'aurait plus qualité pour soutenir l'action qu'il a ouverte.

Le révérend principal a répondu à la députation que, de concert avec ses collègues, il examinerait sérieusement la pétition, et que si elle leur paraissait fondée, ils réuniraient leurs efforts pour s'opposer à l'exhumation tant devant la Cour métropolitaine d'York, où la cause est maintenant pendante, que par toutes les voies de droit.

Bulletin de la bourse du 3. — Ce matin, avant la bourse, la rente 3 p. c. paraissait très ferme à 89 35 fin courant, et l'on croyait généralement que la cote des fonds anglais arrivée à 88, ce qui présentait 1 1/2 de hausse sur celle d'hier, devait encore encourager les hausseurs; mais les réalisations de bénéfice, après une hausse de plus d'un franc en trois jours, sont venues tempérer l'élan imprimé à la rente. L'ouverture du parquet s'est faite à 89 31, et la rente est descendue à 89 10, cours auquel elle s'est maintenue pendant une assez grande partie de la bourse.

Les affaires avaient perdu aujourd'hui beaucoup de leur importance et le calme était inévitable, après une liquidation aussi animée.

La chasse est, en effet, une des passions de ce pygmée. Armé d'un fusil et d'une gibecière ajustés à sa taille, il aime à courir les bois et les champs, se glisse dans les fourrés, saute fossés et précipices, fait ses dix lieues en un jour, au train d'un homme, et revient chargé de bûtin. Depuis trois ans, Mathias Gullia voyage; il a parcouru l'Italie, et l'Allemagne, son fusil sur l'épaule. Il est allé à Venise, à Milan, à Vienne, à Berlin, à Munich, et partout Mathias Gullia, accueilli et choyé par les Empereurs et les Rois, a chassé dans leurs réserves, et couru leur gibier. Il a chassé deux fois avec le grand-duc de Saxe-Weimar, qui ne pouvait en croire ses yeux, le voyant si agile, si sûr de ses coups, si ferme et si infatigable. A Toplitz, à l'époque du Congrès, Mathias a suivi une chasse à courre; on ne m'a pas dit quelle espèce d'animal il montait. Partout sa gentillesse, ses bonnes manières, son adresse, son courage et surtout sa mesure, l'ont fait rechercher de la ville et de la cour; et comme il n'a d'autre ressource, d'autre patrimoine que les deux pieds et demi de ressemblance humaine qu'il tient de la munificence de la nature, cette bonne renommée lui a valu partout d'abondantes recettes, des cadeaux, des dragées (comme s'il avait toujours cinq ans) et enfin une femme.... Car Mathias Gullia va se marier.

Sa future a seize ans; elle a nom Rosa Padovani; elle est bonne, elle est belle; elle est de Venise; elle aime Mathias Gullia, elle en est aimée. Et sa taille? Elle a juste un pouce de plus que lui. En sorte que, Dieu me pardonne! voici que nous sommes menacés de voir renaître la race des Myrmidons dont il n'était pas grandement question depuis le siège de Troie.

Quoi qu'il en soit, Mathias Gullia a une très-haute idée de sa future. Une très-grande dame lui ayant demandé, en ma présence, si

On a de nouveau répandu le bruit de la prise de Bilbao par les carlistes après un siège opiniâtre, et dans lequel ils auraient perdu beaucoup de monde, par suite de la résistance désespérée de la garnison. Ce bruit a acquis assez de consistance pour affecter la rente d'Espagne, qui est tombée à 18 1/2.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Moniteur* d'hier :

Bayonne, le 30 novembre.

« Une lettre carliste annonce que, le 27, Espartero a été attaqué à Saracaldo par Villaréal, et rejeté sur Portugalette, avec perte d'hommes et d'artillerie.

« Les carlistes ont pris le même jour le couvent St. Augustin et deux maisons contigues dans Bilbao.

« Gomez est dans la Sierra de Ronda. »

Bayonne, 1<sup>er</sup> décembre, 8 heures du soir.

« Le ministre de la guerre espagnol Camba a été remplacé par Rodrigue de Vera.

« Les cortès ont voté le 26, à l'unanimité, la déchéance de don Carlos; elles doivent s'occuper, sous peu de jours, d'une proposition tendant à prescrire l'exécution de ce prince, s'il venait à être pris. »

— Le *Moniteur* publie la note suivante, qui lui a été adressée par la légation d'Espagne :

Paris, 1<sup>er</sup> décembre.

« Le sousigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine d'Espagne près S. M. le roi des Français, fait savoir à MM. les possesseurs de titres de la dette espagnole étrangère, qu'ayant été autorisé par son gouvernement pour disposer l'échange des coupons d'intérêt échu au 1<sup>er</sup> novembre dernier contre les bons du trésor, dont il a été fait mention dans l'annonce publiée le 10 dudit mois, le manque de temps pour les opérations requises à cet effet empêche la réalisation de cet échange dès aujourd'hui, au grand regret du sousigné.

« Le comte Campuzano de Rechin. »

— On a reçu des nouvelles de Cadix du 18 et de Séville du 19. Il paraît certain que Gomez a établi son quartier-général à la Serrania de Ronda, d'où il peut inquiéter à son gré les diverses parties de l'Andalousie. Narvaez était le 16 à Montilla, près de Cordoue. On ne savait rien d'Alaix.

### BELGIQUE.

Lloyd bruxellois. — La cote de Paris a produit une assez forte réaction sur l'actif espagnol. Il y a eu peu d'affaires. Ardoim comptant 18 3/4 papier, fin courant 18 1/2 papier, primés à un mois 19 3/4 dont 1, Mutualité 1 1/4 papier, Société de Bruges 10 1/2 argent.

Londres, 2 décembre (quatre heures). — Les fonds se sont bien tenus et les transactions reprennent de l'activité. Consolidés 88 1/8, belges 99 7/8 à 100, hollandais 2 1/2 p. c. 53, 1/2 3/8 à 1/4, 5 p. c. 99 5/8 à 3/4, espagnole active au comptant 19 à 18 1/8 7/8, 1/2 à 3/4, au 15 courant 19 à 18 1/8 1/2 à 3/4, coupons 31 à 32, passive 5 3/8 1/4 3/8, différée 7 1/4, portugais 5 p. c. 44 3/4 45 1/4 44 1/2 43 1/2 44 1/4 à 44, 3 p. c. 29 1/2 28 28 à 28 1/2, brésiliens 79 3/4 à 80.

On lit ce qui suit dans le *Moniteur Belge* :

Bruxelles, 3 décembre 1836.

Monsieur,

Le *Courrier Belge* du 2 reproduit un article du *Méphis-tophélès* dans lequel on prétend que j'aurais écrit à M. Villeval une lettre où je l'informerai que le cabinet du roi prend

Rosa Padovani était belle : « Comment! si elle est belle! Est-ce que j'aurais songé à l'épouser, si elle ne l'était pas? » On pourrait croire que ces deux nains qui se marient font un mariage de raison. Mais non; Mathias est amoureux, amoureux fou; c'est pour sa fiancée qu'il court le monde, pour elle qu'il se fait voir; c'est pour lui donner une dot qu'il voyage en France; le nom de Rosa revient sans cesse à son souvenir et à sa bouche, et je vous assure qu'après en avoir ri quelques instans, pour payer tribut comme un autre à la malignité humaine, rien ensuite ne m'a paru plus touchant que cette passion si vive, si sincère, si fidèle et si durable dans ce cœur en miniature, *ingentes animos angusto in pectore!*

Avant de quitter son pays, Mathias Gullia a voulu satisfaire à la loi du recrutement et se mettre en règle avec le gouvernement autrichien. Il s'est présenté pour tirer à la conscription, à Castel-Nowo, où tous les candidats au noble métier des armes étaient réunis. La séance est ouverte; on appelle plusieurs noms; vient celui de Mathias Gullia. « Présent? » — « Levez-vous! » — Mathias se lève. « Eh bien! levez-vous donc, » crie de nouveau l'officier recruteur qui ne l'avait pas découvert. Alors Mathias monte sur son banc, et ses camarades le soulèvent dans leurs bras, au milieu des éclats de rire de l'assistance. Les officiers recruteurs ne rient guère. « Quelle est cette plaisanterie? » s'écrie l'officier autrichien. Qui s'est permis d'amener ici cet enfant? — « L'enfant a dix huit ans; c'est un conscrit! » répond la foule. Et en effet il avait l'âge, son acte de naissance en faisait foi, et, comme dit Charlet, il avait droit de faire sa corvée. Mais l'officier recruteur bifla le nom du pygmée; et c'est ainsi que Mathias Gullia a pu faire le voyage de France; et c'est ainsi que Mathias Gullia a pu faire le voyage de

### VARIÉTÉS. — MATHIAS GULLIA.

Paris, qui renferme tant de curiosités de tout genre, possède en ce moment-ci un nain fort extraordinaire que l'Académie des Sciences a récemment fait examiner, et auquel elle a accordé un excellent certificat physiologique; mais l'histoire de ce nain est encore intéressante à d'autres égards.

Mathias Gullia a vingt-deux ans accomplis. Il est né dans un petit village près de Trieste, en Illyrie. Son père était un pauvre paysan. Sa mère, qui vit encore, avait cinquante ans quand elle le mit au monde. Parvenu à sa cinquième année, Mathias Gullia était haut de 2 pieds 10 pouces, à peu près la hauteur d'une colonne du *Morning-Chronicle*; depuis cette époque, il a cessé de grandir. Mais son corps a pris de la force; il s'est développé sans s'accroître, et il est aujourd'hui remarquable par l'élégance de la taille, la délicatesse des proportions, et par une vigueur peu commune; en sorte qu'on peut dire que Mathias Gullia est de tout point la miniature d'un homme complet. Ses cheveux sont blonds et soyeux, ses mains et ses pieds d'une finesse extrême, sa jambe bien prise, ses reins fermes, sa poitrine large, sa figure pleine d'expression, son front large et sa tête pourvue de toutes les bosses sans lesquelles un homme, même de six pieds, n'est plus aujourd'hui qu'un sot.

Mathias Gullia n'est donc pas un monstre dans l'ordre naturel; c'est un être parfaitement normal, qui tout simplement a oublié de grandir, mais qui jouit de toutes ses facultés physiques et morales, comme vous et moi; qui fait deux repas par jour; qui parle trois langues; qui sait lire, écrire, calculer; qui discute, qui administre, qui fait la révérence, joue au billard, monte à cheval et tue des lièvres et des perdrix comme le plus adroit chasseur.



cinquante abonnements au journal *le Diablotin*, à condition que ce journal attaquerait continuellement les républicains, les orangistes, le *Méphisphéides*. J'affirme que cette lettre ni aucune autre n'a été écrite par moi à M. Villeval que je connais pas, avec qui je n'ai jamais eu de relations directes ou indirectes, non plus qu'à d'autres rédacteurs, éditeurs ou imprimeurs du *Diablotin* ou du *Remorqueur*, et qu'il n'a jamais existé de rapports d'aucune espèce entre eux et moi.

Agrérez, monsieur, l'expression de ma considération distinguée,  
JULES VAN PRAET.

Hier soir, le roi et les princes de Saxe Cobourg ont honoré de leur présence le concert historique de M. Fétis. La salle pouvait à peine contenir le grand nombre de curieux venus pour entendre la musique du 15<sup>e</sup> siècle; tous les morceaux ont été fort bien rendus, les chants d'église brillent surtout par leur simplicité et leur mélodie. Quant aux différentes danses, toutes offrent beaucoup d'originalité. Le public a entendu avec plaisir ces échantillons de la musique telle qu'elle était avant les nombreuses révolutions qu'elle a subies depuis, et a témoigné à différentes reprises sa satisfaction par des bravos.

Le collège électoral du district de Mons, convoqué pour le 19 de ce mois; à l'effet d'élire un membre de la chambre des représentants, procédera, en même temps, à l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. le baron de Séculs, décédé.

On écrit d'Anvers, 4 décembre: Pendant toute la journée d'hier le temps a été très orageux, avec continuation de pluie et fort vent d'ouest. Tous les navires en départ pour l'ouest sont retenus dans les bassins, par cause des mauvais temps. La rade est sinistre et le quai désert. L'embarquement et le débarquement des marchandises, s'effectuent lentement, la pluie obligeant à discontinuer sans cesse les travaux.

Les deux bateaux plongeurs sont toujours mouillés devant la ville; on assure, comme nous l'avons déjà annoncé, qu'ils ont un accord avec la régence pour le sauvetage.

Un des brigantins de l'état s'est jeté hier contre l'embarcadere de la ville, en remontant la rivière; la chaloupe a été brisée.

Nous apprenons que Kats a accompagné M. Michiels à Gand il a cherché avec son compagnon de voyage, à y organiser un meeting d'ouvriers, mais nous savons qu'ils ont complètement échoué dans leurs efforts. Kats n'a pu, à son retour, dissimuler son désappointement et son dépit. La population ouvrière de Gand a vraiment bien autre chose à faire qu'à écouter des prédications anarchiques: elle emploie son temps un peu plus profitablement en travaillant tous les soirs jusqu'à une heure fort avancée, car les commandes abondent.

La chambre des représentants, dans sa séance d'hier, a discuté et adopté le projet de loi relatif à la sortie des os. L'assemblée, au moment de procéder au vote définitif, ne se trouvant plus en nombre, ce vote a été renvoyé à lundi. Au commencement de la séance, M. Jadot a déposé le rapport sur le projet de loi de budget des voies et moyens. La chambre a décidé qu'il sera mis à l'ordre du jour aussitôt qu'il aura été imprimé et distribué. Nous rendrons compte de cette séance dans notre numéro de demain.

Un nouveau relevé statistique donne le résumé suivant des constructions maritimes de guerre commencées et faites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1827 jusqu'en 1836, sur les chantiers du royaume de Hollande, à savoir: 5 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 12 corvettes et 11 bricks ont été mis sur chantier; on a lancé 2 vaisseaux de ligne, 5 frégates, 10 corvettes et 8 bricks, de manière que maintenant se trouvent encore en construction: 3 vaisseaux de ligne, 5 frégates, 2 corvettes et 3 bricks.

On a encore construit pendant cette période 3 bateaux à vapeur, tandis qu'on s'est procuré tous les matériaux nécessaires pour la construction de deux autres. Outre cela on a construit un bâtiment d'exercice ainsi que 90 canonniers, dont 12, près d'être achevés, remplaceront celles en même nombre, détraquées devant Anvers.

Sans compter les bâtiments qui déjà au 1<sup>er</sup> janvier 1827 se trouvaient en service, on y a ajouté, pendant le laps de temps susmentionné, 6 vaisseaux de ligne, 13 frégates, 19 corvettes, 17 bricks, 3 bateaux à vapeur et 3 bâtiments de transport. On a réformé, 6 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 11 corvettes, 11 bricks, 1 bateau à vapeur et 1 bâtiment de transport.

Il se trouve en ce moment au bazar du Jardin botanique un navet récemment reçu de la Nouvelle-Orléans,

Mathias Gullia n'a pu recevoir une éducation distinguée; ses parents étaient pauvres. Mais depuis qu'il court le monde, il s'est appliqué à donner quelque culture à son esprit; il a appris des langues; il a beaucoup lu, il s'est exercé à écrire, depuis trois mois seulement qu'il est en France, il est parvenu à parler trois langues avec facilité; et comme il est homme de bonne compagnie avant tout, il y mêle le plus d'élégance et de délicatesse qu'il peut. Il parle aussi l'allemand. Quant à l'italien, sa langue maternelle; il le manie avec beaucoup de grâce et d'esprit. C'est sa vraie langue, la langue de ses deux pieds et demi. Quand il parle l'italien, il est complètement original. C'est sous cette forme qu'il a toute son imagination, toute sa finesse italienne, toute sa courtoisie piquante, tout son esprit. Il semble voir une de ces marionnettes du palazzo Fiano qu'on voit à Rome; marionnettes inimitables, qui ont tant de verve, tant de folie, tant de bon sens, et quelquefois tant de hardiesse et de courage! Je parle de ces marionnettes de 1820, celles qui vivaient sous le pape Pie VII, de respectable mémoire!

Tel qu'il est, je vous conseille d'aller voir Mathias Gullia, si Mathias Gullia se laisse voir. Il demeure à Paris, rue Gaillon, hôtel de la Marine, n<sup>o</sup> 23. Mais je crois, à vrai dire, que le nain de Trieste ne se montre pas comme tous ces nains difformes, estropiés, bossus, crochus, stupides et malpropres qui sont la honte de la nature humaine et le fléau des villes qui ont le malheur d'avoir une ou plusieurs foires annuelles. Le nain de Trieste reçoit des visites et il en rend. Son tuteur qui l'accompagne l'a conduit ainsi dans toutes les cours de l'Allemagne et dans tous les salons des grandes villes. En arrivant à Paris, il a présenté d'abord à l'Académie des Sciences,

qui pèse onze livres et sept onces. On le dit d'excellente qualité.

Nous avons parlé dans notre numéro d'avant hier de la formation prochaine d'une société dite des *Actions réunies*, et fondée par la Banque de Belgique. Nous apprenons que cette société s'est constituée le 30 novembre par acte passé devant M. le notaire Vanderinden. Le capital de cette société est fixé à quarante millions. (Observateur.)

## LIEGE, LE 5 DÉCEMBRE.

DE LA SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA FABRICATION DES ARMES.

Nous nous sommes efforcés jusqu'ici, en parlant des compagnies industrielles, de montrer dans quel cercle d'opérations elles devaient se renfermer, si elles ont réellement pour but la prospérité du pays. Il est en effet dans notre état social des limites assignées aux associations par la force des choses, limites qu'elles ne sauraient franchir, suivant nous, que sous peine de ruine.

Bien que nous devions nous répéter encore ici, comme nous voulons motiver aujourd'hui notre opinion sur la société anonyme pour la fabrication des armes, nous nous voyons forcés de revenir sur des réflexions que nous avons déjà émises ailleurs.

Il est, avons-nous dit, des branches de la production dont l'exploitation demande des capitaux considérables. Celles-là appellent l'association, si l'on peut s'exprimer ainsi. Il en est d'autres, au contraire, qui ne peuvent prospérer que par l'exploitation des particuliers. Les premières sont celles dont les opérations sont simples, d'une vérification facile. Nous avons exposé précédemment les avantages qui résultent de cette heureuse circonstance pour les associations, circon tance qui seule peut promettre chance de réussite. Les industries interdites à l'association, sont, au contraire, celles dont les opérations se compliquent, demandent une surveillance active, incessante, énergique. Les deux termes extrêmes de ces deux catégories d'industries pourraient être, par exemple, comme nous l'avons encore dit ailleurs, pour la première la construction d'un canal ou d'un chemin de fer; pour la seconde, la bijouterie, la joaillerie. Qui ne comprend, au premier aperçu, qu'un chemin de fer peut être exploité avec succès par voie d'association, attendu la simplicité de l'opération? Essayez maintenant de faire exploiter la bijouterie ou la joaillerie par voie d'administration, et vous tombez dans le ridicule. Pourquoi cependant? Par la raison que ces industries sont trop compliquées, trop difficiles, réclament des soins trop minutieux, une surveillance trop active; parce que vous ne pouvez espérer toutes ces choses, que sous l'œil du maître; parce que, en un mot, l'intérêt personnel seul est assez énergique pour les produire.

Ainsi, plus l'association se rapprochera des industries vastes et simples, comme celle de l'exploitation des canaux, des chemins de fer, plus il y aura pour elle chance de fortune; plus au contraire, elle s'en éloignera pour se rapprocher des industries difficiles et compliquées, comme le sont la bijouterie et la joaillerie, et plus elles seront certaines d'échouer. Les personnes étrangères mêmes aux matières industrielles admettent facilement l'évidence de notre proposition.

Ces réflexions préliminaires ont déjà dû faire pressentir notre opinion sur la formation d'une société anonyme pour la fabrication des armes. Nous ne pensons point que cette industrie soit de celles dont les associations pourraient s'emparer avec succès. Nous croyons qu'elle doit demeurer dans le domaine de l'exploitation particulière, comme quelques unes des industries que nous avons citées: ses opérations sont des plus compliquées, exigent cette surveillance active, incessante, dont nous avons déjà parlé, et sur laquelle nous ne saurions trop insister.

En considérant donc la demande de MM. Hanquet et Ancion, sous le double rapport du succès, c'est-à-dire, de la sécurité des capitalistes, et des progrès de la fabrication des armes, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu, pour le gouvernement d'accorder l'autorisation sollicitée pour la formation d'une société anonyme.

Nous avons lu avec attention le mémoire de MM. Hanquet et Ancion, nous y avons cherché des lumières, qui auraient pu modifier notre opinion sur les associations, et sous ce rapport nous n'y avons trouvé aucune espèce d'appareils. Les signataires posent en fait que le capital est tout puissant en matière d'industrie. Nous ne parlons pas cette opinion. C'est une erreur de quelques financiers de notre pays, que de penser qu'on puisse tout faire avec

c'est-à-dire à M. Geoffroy Saint-Hilaire, chez lequel descendent les nains, les géans, et en général toutes espèces de monstres, agréables ou non, qui viennent chercher fortune parmi nous. De l'institut, Mathias Gullia s'est rendu aux Tuilleries, où la famille royale a daigné l'accueillir avec une bienveillance parfaite; le roi, la reine, les princes et les princesses ont pris plaisir à le questionner, et lui ont laissé des marques de leur munificence; que le jeune nain a acceptées en rougissant de confusion et de plaisir. Aujourd'hui Mathias se met à la disposition de toute personne qui voudra causer quelques instans avec un des plus aimables enfans, avec un des hommes les plus amusans et les plus drolément sérieux que je connaisse. Toutes ses recettes parisiennes, je l'ai dit, sont pour faire une dot à sa femme; avec cette dot, Mathias Gullia projette d'acheter une maison à Vienne et d'y établir une auberge où vous trouverez, car il l'assure, bon feu, bonne table et bon lit. En attendant la réalisation de ce beau rêve, Mathias apprend à jouer du violon, car encore faut-il ne pas mourir du chagrin, si le beau songe ne s'accomplit pas. Mathias Gullia aime la musique de passion; il ne lui préfère qu'une chose au monde, Rosa Padovani!

Voici un échantillon des perfectionnemens de l'annonce anglaise. Nous trouvons celle-ci écrite en vers dans un des derniers numéros du *Bell's Weekly Messenger*:

Par une calme matinée d'été, j'étais seul assis dans la campagne. Je m'élevais des parfums apportés par la brise, et je rêvais en contemplant mes bottes, dont l'éclat éblouissant était dû au cirage

de l'argent; créer du fond de leur cabinet tel établissement qu'il leur plaira. Combien de riches capitalistes n'ont pas vu, se ruiner dans des entreprises qui auraient offert des chances de fortune à des hommes spéciaux et qui auraient été dirigés par le puissant véhicule de l'intérêt personnel. Ces capitalistes avaient toutefois appelé à la direction de leurs établissemens, des hommes jouissant d'une réputation d'habilité; mais les plus probes, même parmi ces derniers, n'étant point placés sous l'empire d'un intérêt pressant, toujours éveillé, toujours actif, se laissent vaincre à la longue par tous les éléments contraire à l'ordre et à l'économie, qu'on rencontre dans toutes les entreprises et qui font obstacle à leur succès.

On ne saurait s'abuser sur les fruits de l'activité et de l'économie. Rappelons tous nos souvenirs, et notre mémoire nous présentera le tableau d'un grand nombre de fortunes colossales englouties dans des entreprises industrielles, et la cause de ce désastre toujours dans le défaut d'ordre, d'économie et d'activité. Eh bien! nous ne cesserons de le soutenir, ces deux grands éléments de la prospérité de l'industrie, vous ne les rencontrerez puissans et énergiques que dans les exploitations particulières.

La fabrication des armes a pris, depuis 1830, un immense développement dans notre ville. Le nombre des canons éprouvés en 1829, était de 649,555; il s'est élevé depuis jusqu'à 1,248,954. Les deux signataires du mémoire posent un fait, que cet accroissement de produits n'est que le signe précurseur d'une prospérité plus grande encore. C'est une opinion qu'il aurait fallu développer davantage et appuyer d'arguments solides, puisqu'elle sert de base à la demande de la formation d'une Société anonyme. Sous ce rapport encore, le mémoire de MM. Hanquet et Ancion, nous a paru faible. Les années qui viennent de s'écouler n'ont elles point présenté à la fabrication des armes des circonstances qui ne se représenteront pas? Toutes les puissances de l'Europe avaient mis sur pieds des armées formidables. La France comptait plus de cinq cent mille soldats, et un million et demi de gardes nationaux. Les forces militaires de la Prusse, de l'Autriche et de tous les états de l'Allemagne étaient proportionnées à celle qui présentait le gouvernement de juillet. La Belgique avait également plus de 100,000 hommes sous les armes. Enfin, puisque le mémoire parle de vues d'avenir, tient-il compte du projet de désarmement général? Nous savons bien que la réalisation de ce projet ne se verra ni aujourd'hui ni demain. Mais nous le répétons, nous parlons d'avenir, et, en conséquence, il faut tenir compte même de la tendance de la civilisation qui est la paix. Nous ne voulons pas dire toutefois que la fabrication des armes soit arrivée à ses colonnes d'Hercule; mais il ne faut pas s'exagérer ses éléments de prospérité.

Dans un prochain article, nous examinerons la question de la possibilité de lutter aujourd'hui avec succès contre l'Angleterre, et nous traiterons également celle qui est relative au monopole industriel dont on s'effraye trop, mais dont nous ne saurions admettre l'existence sous un régime de liberté aussi étendu que celui dont nous jouissons.

La journée d'hier s'est passée très paisiblement; on doit sans doute, cet heureux résultat, à l'action pacifique des personnes qui exercent de l'influence sur la classe ouvrière. Cette influence continuera, nous en avons la certitude, à se faire sentir tant qu'il sera nécessaire.

L'*Eclair* de Namur après avoir reproduit notre article sur les Meetings, ajoute:

« Nous sommes de l'avis du *Politique* en ce qui est du jugement qu'il porte des meetings et de leurs chefs, mais nous cessons de l'être en ce qui est de la conduite du gouvernement qui a commis l'impardonnable sottise de recourir à la corruption et à l'abus d'une instruction judiciaire dénuée de preuves pour neutraliser une propagande dont la réprobation presque unanime du pays devait tôt ou tard faire justice. »

L'*Eclair* aurait dû faire attention que notre article a été écrit et publié avant la divulgation des manœuvres employées par M. François pour corrompre Kats.

Nous reconnaissons comme lui que M. François a commis une impardonnable sottise, et qu'un journal de Bruxelles, de son côté a également manqué de tact et de sens en publiant les lambeaux d'une instruction judiciaire qui n'a abouti à aucun résultat.

Ce n'est pas certes, par de semblables moyens qu'il faut combattre les meetings, et nous en repoussons l'emploi de toutes nos forces.

de Warren, cette gloire de l'espèce humaine. Sur un étable voisin était perchée une tourterelle qui, par de tristes roucoulemens, déplorait la perte de son amant. Chacun de ses soupis était plein de sa douleur que l'écho répétait d'une voix plaintive. Tout à coup, hélas! la veuve solitaire aperçut dans mes bottes sa propre image, et crut pour un instant que sa moitié lui était rendue. Moi-même je fus presque trompé par cette vision, tant le cirage réfléchissait la tourterelle d'une manière distincte.

## ENIGME.

Je suis ta compagne en tous lieux,  
Nous séparer est impossible;  
Et bien que je sois sous tes yeux,  
Pour toi je suis presque invisible.  
Je fais le bien, je fais aussi le mal;  
Je suis propre à plus d'un usage.  
Je suis physique et je sers le moral;  
Mais finissons ce verbiage,  
Il en est temps, mon cher lecteur;  
Et sans tirer à conséquence,  
Je vais d'abord avec mon sentier  
Observer enfin le silence.

Le mot de la dernière énigme est LÉVAT.



— On lit dans le *Moniteur* :

Demain lundi doit être essayée dans le charbonnage de l'Espérance, à Seraing, une nouvelle machine pneumatique d'une force supérieure à toutes celles employées jusqu'à présent, pour établir des courants et aérer des galeries d'extraction abandonnées par suite de coups de feu. L'administration de la Société anonyme des Charbonnages et Hauts-Fourneaux de l'Espérance, en faisant construire cette machine a eu pour but : de garantir les ouvriers qu'elle va employer, contre des accidents malheureusement trop fréquents, dans les entreprises particulières, ne pouvant faire ces dépenses, d'augmenter les produits des deux baux, en rendant à l'extraction des veines très-riches délaissées par les précédents propriétaires.

— Voici quelques détails sur les travaux du chemin de fer d'Anvers à Liège :

« Nous avons pensé que nos lecteurs apprendraient avec intérêt à quoi en sont les travaux du chemin de fer. Nous nous sommes donc procurés quelques renseignements sur la situation des travaux depuis la section de Malines jusqu'à la branche Planchard, près de Liège. Les travaux de la section de Malines à Louvain, adjugés à M. Spruit, de Duffel, ont langué pendant les quatre premiers mois qui ont suivi l'adjudication; l'administration n'ayant pu obtenir de cet entrepreneur l'activité que réclamait cette section, a dû lui retirer au moins les trois quarts des travaux à faire, pour en confier l'exécution à M. Borguet. Le tout sera achevé pour le 1er juillet prochain. La section de Louvain à Tirlemont est très-avancée. Les maçonneries sont entièrement terminées à l'exception de la belle galerie souterraine de Cumplich, près de Tirlemont, qui sera achevée vers la fin de ce mois. Déjà les wagons de service parcourent cette section dans toute sa longueur, les tranchées sont entièrement ouvertes et, d'une extrémité à l'autre, on voit les deux têtes de ce bel ouvrage. Quant aux terrassements, ils seront achevés dans le courant d'avril prochain; la pose des rails est peu de chose; c'est l'affaire d'un mois. La section de Tirlemont à Waremme est aussi poussée avec la plus grande activité. Enfin on a tout lieu d'espérer que, dans le courant du mois d'août, on pourra se rendre d'Anvers à Liège par le chemin de fer. Espérons que cette nouvelle se vérifiera! »

— On nous assure que des recherches de mines vont être faites dans des environs de cette ville. M. Cockerill de Seraing, a l'intention d'en faire faire à Heusy et à Andrimont. Il paraît qu'il a déjà contracté à cette fin avec plusieurs propriétaires de cette dernière commune, et qu'incessamment les travaux seront commencés. (J. de Verviers)

— Dans le courant de ce mois huit déerteurs hollandais sont arrivés à Gand, savoir: un des chasseurs Clerens, un de la 14<sup>e</sup> division, deux de la 18<sup>e</sup> division d'infanterie, un du 10<sup>e</sup> de lanciers, un du 4<sup>e</sup> de dragons et deux du 3<sup>e</sup> de cuirassiers.

— Lord Chesterfield vient de vendre le célèbre cheval *Priam* à M. Tattersal, pour la somme de 3,500 guinées (91,875 fr.)

— L'article varié inséré dans notre N<sup>o</sup> de ce jour appartient au *Journal des Débats*.

VILLE DE LIÈGE.

Sûreté publique. — Cabarets.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu l'art. 94 de la loi communale,

Arrêté d'urgence:

1<sup>o</sup> Par dérogation au règlement du 17 novembre 1808, la police est autorisée à faire fermer les estaminets et cabarets à telle heure que les circonstances sembleront l'exiger pour le maintien de l'ordre.

2<sup>o</sup> Cette disposition est rendue exécutoire à partir de ce jour. Elle sera en vigueur jusqu'à révocation.

3<sup>o</sup> Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché. Des expéditions en seront transmises à M. le gouverneur de la province, aux parquets de M. le procureur général et de M. le procureur du roi, à MM. les commissaires de police, et aux autorités militaires, pour exécution et information.

A l'hôtel de ville, en séance, le 3 décembre 1836.

Le président, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Nous lisons dans les journaux de cette ville les lignes suivantes au-dessous de la lettre de MM. les membres de la commission des fabricants d'armes, qui nous a été aussi adressée.

« J'avais adhéré et j'adhèrerai encore à la lettre qui précède si à l'instant même je n'avais reçu celle qui suit. »

J. DESTRIEUX.

Liège, le 3 décembre 1836.

Monsieur Jh. Destrieux, à Liège,

« En réponse à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser sous date d'hier, nous vous déclarons que les faits relatés dans votre lettre, publiée dans le *Journal de la Province* du 2 courant, ne vous sont applicables en aucune manière.

« Nous vous autorisons, monsieur, à donner à la présente telle publicité que vous jugerez convenable. »

Recevez, etc.

HANQUET aîné et C<sup>o</sup>. DD. ANCIEN et fils.

Liège, le 5 décembre 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs,

Interpellés par la justice, nous venons de faire notre déposition. Une instruction régulière doit s'en suivre, elle fera connaître, nous l'espérons du moins, ceux qui ont provoqué, et excité les désordres dont nous nous plaignons. Cette instruction aura le double mérite de rassurer toutes les personnes qui sont demeurées étrangères aux faits graves

qui viennent de se passer, et d'administrer la preuve de la véracité de nos allégations.

Agréés, messieurs, l'assurance de notre considération.

D. D. ANCIEN, et fils, HANQUET, aîné et C<sup>o</sup>.

Liège, 5 décembre 1836.

Aux mêmes.

Messieurs Hanquet aîné et C<sup>o</sup>, et D<sup>o</sup>. Ancion fils, accusent les fabricants d'armes d'avoir fait un appel à la force brutale, cette imputation est un mensonge digne de mépris, c'est en outre une lâcheté.

Ils affirment qu'ils ont vu des fabricants d'armes excitant les ouvriers qui proféraient des cris de pillage et de mort.

Nous sommons les signataires de la lettre de nommer ceux des fabricants qui poussaient au désordre et au tumulte, à défaut de le faire nous les tenons pour de vils calomnieux.

Agréés, etc. D. Janson aîné, J. H. Renkin aîné, veuve Renkin, M. Raik, Malherbes frères, E. Lassence-Rongé, G. Pelletier fils, F. Buggenoms, Colsenet-Erarte, Lemille, E. J. Ansaux, P. Massart, F. Beuret, M. Peclers, François Bary fils, J. Chaumont fils, A. Ryba, Gme. Libotte, S. Bernard, H. J. Delderenne, Victor Collette, N. Vivario, Raimont, J. B. Rongé, N. Doreye.

MEMOIRE DE MM. HANQUET ET ANCIEN.

Nous avons promis de faire connaître la réponse de MM. Ancion et Hanquet, au mémoire de MM. les fabricants d'armes. Voici quelques extraits de ce document :

« Les deux signataires disent d'abord que le mémoire de leurs adversaires pêche en ce sens qu'il admet que l'abondance de la main-d'œuvre règle la demande, et que c'est d'elle que doit provenir le progrès. Grande erreur, contredite par tous les sains principes, par tous les faits antérieurs.

« C'est la demande qui crée la main-d'œuvre, c'est elle qui appelle les bras et les multiplie. En commerce, ainsi l'enseigne l'économie politique, il s'agit d'augmenter la demande, car elle amènera à sa suite une plus grande production.

« Pour augmenter cette demande, il faut donner plus de développement aux relations commerciales, et ce développement plus grand exige de plus grands capitaux. Tel est, Messieurs, le système que nous avons proposé, le système que nos adversaires n'ont pas voulu comprendre, celui que nous voulons soutenir.

« Le commerce des armes est appelé à de hautes destinées. Ces destinées nous voulons les accomplir et les hâter; sommes-nous donc de si grands criminels? Interrogeons les années qui viennent de s'écouler.

« Il n'y a pas si loin que le commerce d'armes était encore dans son enfance. Quels étaient ceux qui s'en occupait alors? On peut les citer. Quels étaient les capitaux avec lesquels ils agissaient? On peut presque les compter.

« Avant 1815, pendant toute la durée du régime français, le commerce d'armes était presque nul; l'exportation des armes de guerre prohibée. Depuis cette époque seulement des capitaux ont commencé à se porter vers ce genre d'industrie. Les premiers pas furent craintifs, et nous voyons que la quantité de canons éprouvés de 1821 à 1825 ne s'élevait qu'à 468,404. Depuis lors, la progression a été sensible, et de 1825 à 1829 les comptes de l'épreuve se sont élevés à 649,565 canons.

« Depuis 1830, le développement a été plus sensible encore, le nombre des canons éprouvés a doublé; il s'est élevé à 1,248,954; et pourquoi? Parce que les capitaux accumulés par les fabricants d'armes, dans leurs spéculations heureuses durant la révolution, ont tous été employés au développement de leur industrie; parce qu'avec leurs ressources ont grandi leurs vues; parce que le cercle de leurs opérations s'est élargi; et la main-d'œuvre, messieurs, a grandi avec ces opérations. Ce n'est pas elle qui les a développées, mais elle les a suivies.

« Et aujourd'hui, Messieurs, l'on est venu vous dire que l'importance du commerce d'armes s'élevait à 5 millions; que le capital social de l'association projetée s'élevait à cette somme; que donc nous voulions le monopole; que nous voulions la ruine de tous; ce qui veut dire que le commerce d'armes est parvenu à son apogée, qu'il n'est plus susceptible d'aucun développement; que son importance ne dépassera jamais la somme de 5 millions. Vous voyez jusqu'à quel point un intérêt privé mal entendu peut déaturer les faits et incriminer les meilleures intentions.

« Qu'eussiez-vous donc pensé d'un homme qui, en 1825, serait venu déclarer à la Chambre de commerce, qu'une application plus considérable de capitaux à l'industrie des armes, devait détruire ce commerce, engloutir la fortune des fabricants existants par une monopolisation de cette industrie, et affamer la classe ouvrière?

« La Chambre de commerce eût certes accueilli cette proposition comme l'enfantement d'un cerveau en délire, ou comme le fruit d'une envie démesurée. Ce qui était vrai en 1825 l'est encore, et à plus juste titre, en 1836, car les progrès de la fabrique d'armes faits, depuis cette époque, par une plus grande application de capitaux, nous sont un sûr garant des progrès qu'elle peut et doit faire encore par de nouveaux et de plus grands efforts.

« Les Anglais, Messieurs, ne l'emportent sur nous ni par le bon marché de la main-d'œuvre, ni par la perfection du travail. Ils l'emportent par l'abondance des capitaux, par l'étendue de leur rapports commerciaux. C'est donc là le terrain sur lequel nous devons les combattre. Nous ne les combattons d'une manière efficace que par l'établissement d'une Société Anonyme, agissant avec de grands moyens, usant de nombreuses relations.

« Si donc nous avons prévu l'accroissement éventuel du capital social à une somme de cinq millions, c'est dans la prévision d'un accroissement proportionnel des affaires commerciales. — Cet accroissement, Messieurs, ne peut être que la conséquence de la préexistence de ces capitaux; car, pour

parvenir, il faut faire des efforts nombreux et constants; il faut étendre le mode de fabrication usité jusqu'à ce jour, et nous conformer, en ce point, à l'exemple de nos concurrents les Anglais.

Voici comment :

Les ressources des fabricants sont trop bornées, Messieurs, pour qu'ils puissent faire de grands approvisionnements, et immobiliser, en quelque sorte, des valeurs considérables.

« On n'a fabriqué à Liège, jusqu'à ce jour, que sur commandes. — Il y a stagnation complète dès qu'il n'en existe plus sur la place. — On attend la demande sans marcher à sa rencontre. — Il en résulte que la majeure partie de ces demandes nous échappe, par l'impossibilité de les remplir avec célérité. Il n'est pas de fabricant à Liège qui ne se soit trouvé dans cette position.

« Alors l'étranger s'empare de ces commandes, et malgré la perfection de nos produits, nous nous trouvons exclus de la concurrence. — C'est à ce mal que nous voulons porter remède; ce n'est pas avec les fabricants de Liège que nous entendons lutter; c'est avec les fabricants anglais que nous voulons rivaliser; nous voulons que la Belgique puisse les combattre à armes égales; nous désirons leur faire concurrence sur tous les marchés de l'étranger; nous voulons que nos magasins soient constamment approvisionnés comme les leurs; nous voulons pouvoir répondre comme eux, avec promptitude et exactitude, à toutes les demandes de l'étranger.... »

Voici ce que disent les deux signataires sur la crainte du monopole :

« Soyons de bonne foi; des craintes aussi puériles ne peuvent avoir de l'importance à vos yeux. Oserait-on prétendre, en effet, qu'une Association en nom collectif de plusieurs millions dût entraîner nécessairement la ruine des autres associations moins riches? Cette hérésie industrielle, par qui pourrait-elle être professée? — Ne voyons-nous pas tous les jours les petits capitaux grossir à côté des grands, et les petits établissements fleurir à l'ombre de leurs concurrents plus puissants? — Ce qui est vrai des Associations collectives, l'est également des Sociétés Anonymes; car peu importe sous quelle forme se produit l'association des capitaux, ses effets sont les mêmes, et ses effets, messieurs, sont tous bienfaisants. — Lorsque la cession de l'établissement de Seraing a été agitée au ministère de l'intérieur, nous avons vu s'éveiller les mêmes inquiétudes qu'aujourd'hui. Les fabricants d'un ordre inférieur ne virent pour eux, dans la cession, qu'une cause certaine de décadence et de ruine; cette cession devait aussi leur enlever le prix de leurs sueurs. Néanmoins elle eut lieu. L'établissement de Seraing prit un développement bien plus grand encore; et cependant les affaires de tous les concurrents n'en devinrent que plus prospères. C'est que toutes les nouvelles relations ouvertes par cet établissement profitèrent en partie aux autres fabricants; c'est qu'en industrie, il est impossible de monopoliser un progrès; c'est que le progrès profite à tout le monde.

« Les efforts que nous allons tenter pour l'ouverture de nouveaux débouchés; la lutte que nous allons soutenir contre nos concurrents les Anglais; les moyens que nous allons mettre en œuvre pour en sortir vainqueurs, tout, Messieurs, doit profiter également à nos concurrents.

« Les capitaux que nous allons immobiliser, alors que nous fabriquerons sans commandes, pour ne point laisser l'ouvrier dans la misère et le besoin, ces capitaux, disons-nous, opéreront en partie pour nos adversaires; car nous ne pouvons pas monopoliser la main-d'œuvre; elle leur appartiendra comme à nous; ils en disposeront comme nous, pour l'accomplissement des commandes de l'étranger, et nos efforts auront servi à leur procurer une main-d'œuvre dont ils ressentent tous les jours la privation. La lutte contre l'Angleterre, nous la soutiendrons à nos frais. Les fruits en seront partagés par eux; ils auront leur part des débouchés que nous allons ouvrir, et ils profiteront des premières tentatives, coûteuses peut-être, auxquelles il faudra nous résigner. »

VILLE DE LIÈGE.

Académie de peinture, etc.

Les personnes qui désirent se mettre sur les rangs pour les places de professeurs et qui n'ont pas encore remis leur demande, sont invitées à le faire avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Les places auxquelles il sera nommé, quant à présent, sont celles de : 1<sup>o</sup> La classe de principes, — 2<sup>o</sup> celle de sculpture, — 3<sup>o</sup> celle d'architecture, — 4<sup>o</sup> celle de ciselure.

Le professeur d'architecture aura en même temps la direction des travaux de la ville.

Les traitements seront proportionnés au mérite des artistes qui se présenteront.

A l'Hôtel-de-Ville, le 5 décembre 1836.

Le président du collège des bourgmestre et échevins, Louis JAMME.

ANNONCES

4<sup>me</sup> ANNÉE.

JOURNAL DE CHANT,

4 morceaux composés chacun de 3 parties différentes, paraissent chaque mois. Prix par an franco, 7 fr.

Un des collaborateurs se trouvant maintenant à Liège, peut se rendre au domicile des personnes qui le désireraient, afin d'activer le nombre d'abonnements et de régler le tirage de chaque mois.

S'adresser à Liège, chez M. LEDUC, rue du Pont-d'Ile n. 8. 545

VENTE

DE CHEVAUX DE REFORME.

Les lundi et jeudi 5 et 8 décembre prochain, midi, il sera procédé sur le marché aux grains, quai de la Batte, A LA VENTE DE 38 CHEVAUX, provenant de l'artillerie et du train.

ARGENT COMPTANT.



**A VENDRE OU A ÉCHANGER  
CONTRE  
DES BIENS SITUÉS EN HESBAYE,  
UNE BELLE PROPRIÉTÉ**

SITUÉE EN CONDRÖZ,  
Entre les domaines de Modave et de Vièrset, sur la chaussée qui conduit de Liège à Havelange, dans un site charmant abondant en gibier; elle est composée d'une maison de maître, ferme, chapelle, distillerie avec 100 bonniers de prairies, prés, terres labourables et jûture, et 85 bonniers de belles forêts bien garnies de taillis sans futaye.  
2. Deux pièces de terre contenant 16 verges grandes, situées à Villers-l'Évêque.  
3. Deux autres pièces de terre de 3 à 4 verges, propres à bâtir, sises à Loën, commune de Lixhe.  
4. Une de 6 verges, située à Boirs, commune de Glons.  
5. Une maison, située à Liège, rue des Ravets, N. 462.  
6. Et une autre maison, sise en cette ville, rue Table de Pierre, N. 483.  
Le tout d'origine patrimoniale.  
S'adresser franco au notaire BERTRAND, à Liège. 476

**VENTE  
DE  
MEUBLES, MARCHANDISES  
ET  
DENRÉES COLONIALES.**

Le DOUZE DÉCEMBRE 1836, à 10 heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, M. LHOEST, avocat à la cour d'appel de Liège, syndic provisoire à la faillite du sieur TORSCHEN, ci-devant négociant, à Liège, fera procéder publiquement et par le ministère de l'huissier ENGLEBERT, au domicile dudit failli, Outre-Meuse, rue Chaussée-des-Prés, à l'enseigne DE LA BALLE DE CAFÉ, à la vente des objets suivants provenant de cette faillite :

**MEUBLES.**  
Secrétaire, tables, commodes, hautes et basses garde-robes, chaises, miroirs, pendule avec vases, poëles, literies, batterie de cuisine, etc.

**MARCHANDISES.**  
Tabac, sucre, cannelle, poivre, gingembre, macaroni, Vermicelle, riz, orge, raisins, prunes, corinthies, jument, fleurs de muscat, crème de tartre, bleu minéral, poussière de bleu, et autres articles trop longs à détailler.  
AU COMPTANT. 548

**A VENDRE  
UNE JOLIE MAISON**  
Avec écurie et jardin, sise à Liège, au commencement du quai d'Avroy, n. 569.  
S'adresser au notaire PAQUE. 516

LES IMMEUBLES dont la désignation suit, provenant d'Anne Marie RASQUINET, ayant été surenchéris, l'adjudication définitive en sera prononcée MARDI 6 de ce mois, à 10 heures, devant M. OPHOVEN, juge de paix, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère du notaire PAQUE; savoir :

1° DEUX MAISONS réunies en une, sous les nos 858 et 859, à Liège, rue derrière la Boucherie, sur la mise à prix de fr. 2,197 20, en sus de fr. 527 28 de rentes perpétuelles;  
2° Le droit de racheter une prairie de 54 perches 19 aunes, située à Jupille, vis-à-vis du château; sur la mise à prix de fr. 472 50, à charge de rembourser fr. 4260, pour prix et frais de la vente à rémérer. 524

**A LOUER PRÉSENTÉMENT  
UNE BELLE MAISON.**  
Restaurée à neuf, composée de 3 pièces au rez de chaussée, 3 id. au 1er étage, 3 id. au second, caves, greniers, pompes, etc., sur la Fontaine, n. 193, près du pont d'Avroy.  
Cette maison peut être facilement divisée en deux quartiers. 549

**MAGASIN  
DE  
SOIERIE, SCHALS ET NOUVEAUTÉS**

Chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32, on vient de recevoir un ASSORTIMENT de MÉRINOS français, de Satin laine, algérienne, Mérinos Thibet, idem anglais, écossais, uni, broché et imprimé; — Schals tartans, anglais et français, de différentes qualités; — Flanelle; Caleçons, Gilets et Bas de Laine.

**VENTE D'IMMEUBLES.**

Le JEUDI 15 décembre 1836, à 10 heures du matin, chez M. DEWEZ, à Fouron le Comte, à la requête des enfants W. VANDEBERG du même lieu, il sera exposé en vente publique par le ministère de M<sup>e</sup> FLECHET, notaire à Warsage, les immeubles, dont le détail suit, situés audit Fouron-le-Comte, savoir :

1° UNE MAISON, granges, écuries, étables, BATIMENT DE DISTILLERIE, cour, jardin, prairie bien arborée et autres dépendances, le tout tenant ensemble, d'une surface de 11 verges 3 petites, in het Stractji, joignant au chemin, à Bykens et Rutens.

2° UNE BELLE GRANGE neuve avec la prairie y attenante, en bas du village, mesurant 2 verges 15 1/4 petites, joignant à Defosse et aux enfans Belboom.

3° UN BOIS mesurant un bonier 16 verges, dit Hoogbosch, joignant à M. le baron de Loë et à Fryas. Ce bois se vendra en 3 lots.

S'adresser audit notaire, en son étude, à Warsage, pour connaître les conditions de cette vente. 547

**BELLE VENTE DE HAUTE FUTAIE.**

Le LUNDI 19 décembre 1836, à 10 heures précises du matin, M. le comte Léopold de LANNOY, fera vendre en hausse publique par M<sup>e</sup> THONON, notaire à la Neuville en Condröz,

UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE de très beaux CHÊNES, HÊTRES, ORMES et autres bois croissant dans ses propriétés de ladite Neuville, et propres à tout usage.  
A CRÉDIT. 546

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.**

ADMINISTRATION DES DOMAINES ET FORÊTS.  
1<sup>re</sup> DIRECTION — 5<sup>e</sup> MAIRIE  
Forêt de Saint Trond.

On fait savoir qu'il sera procédé par devant notaire, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, du fond et de la superficie des bois nommés Krayenbosch, Hekman, Reyneck, Geertsweyde, Thienweyde (prairie) Grand Cortenbosch, Leyneburg, Les trois bonniers et Kuleken van Laenen, dépendant de la forêt de St-Trond.

Ces bois divisés en neuf lots sont situés sur le territoire des communes de St Trond, Zepperen, Cosen, Brusthem, et Alken, et contiennent ensemble soixante-deux bonniers vingt-cinq perches soixante trois aunes.

La vente aura lieu à St-Trond, le jeudi 15 décembre 1836, à dix heures du matin, par devant M. le notaire VANHAM, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit, savoir: deux dixièmes au mois après la vente, et les huit dixièmes restants, en huit paiements, d'année en année, à partir de la même époque, de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 15 décembre 1844. Ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 p. c. au profit du vendeur.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, pour l'affiche, le plan et les conditions, dans les bureaux de la 1<sup>re</sup> direction de la Société générale, Montagne des Douze-Apôtres, n. 1262-30, à Bruxelles, chez M. Thomas, faisant les fonctions de maître particulier des forêts à St-Trond; chez M. Van Ham, notaire au même lieu, ainsi que chez les agents de la Société générale, à Hasselt, Louvain, Liège, etc. 489

**KAIFFA DORIENT**

Autorisé par 2 ordonnances du Roi.  
Bien supérieur au chocolat. Ce nouvel aliment d'un goût délicieux, et d'un prix peu élevé, a été approuvé par une commission médicale; il convient aux convalescens, favorise l'accroissement des enfans, guérit les gastrites, le marasme, les coliques, les irritations nerveuses, et toutes les maladies de poitrine, telles que rhumes négligés, phthisie, catarrhes, et toux rebelles. Comme analeptique, il rétablit les forces épuisées par l'âge ou les maladies.  
DÉPÔT AUTORISÉS.  
Chez MM. les pharmaciens suivans:

- A Amsterdam, Massignac, négoc., Vialverstraat, 165. — Anvers, Vanderwilde, pharm. — Bruges, Vanoutrive, Polet, pharm. — Bruxelles, Descortes Gauthier, pharm., rue de la Régence. — Binche, Algrain, pharm. — Courtray, Vanderspeet, pharm. — Dour, Estevevaert, pharm. — Gand, Massot Froment, pharm. rue de la Monnaie. — Helmont, Cuypers, pharm. — Hoorn, Vauwaerberge, pharm. — Huy, Rasquinet, pharm. — Lahaye, Prosper, négoc. — Leyde, Thyssens Zoon, pharm. — Leuwarder, Vaustax Vicuxma, pharm. — Liège, Lafontaine, pharm. — Mons, Putsage, pharm. — Namur, Desmarts, pharm. — Renaix, Roy, pharm. — Tirlemont, Geerts, pharm. — Favières, Etienne, pharm. — Groeningue, L. K. uys, pharm. — Hambourg, J. de Oliveira. — Rotterdam, Solijunior, pharm. — Malines, Smout, pharm. — Perruwelz, Li-maug, pharm.

Ils délivrent gratis le traité du Kaiffa ou mémoire sur l'art de prolonger la vie. 457

GRILLE EN FER BATTU,  
De deux mètres et demi de longueur.  
Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties.  
**A VENDRE,**  
Quai de la Sauvenière, n. 9.

**BOURSES.**

PARIS, LE 3 DÉCEMBRE.

Cinq pour cent.	106 75	Esp. D. diff. s. int.	8 0/0
Trois pour cent.	79 8	Dt. pas. s. int.	5 1/4
Napl. Cert. Falc.	98 75	Belg. Emp. 1831	000 0/0
Esp. D. ac. 5 p. c.		Banque de Belg.	129 0/0
1 <sup>er</sup> nov. . . . .	19 5/8		

LONDRES, LE 2 DÉCEMBRE.

3 p. c. consolidés	88 1/8	Espagne. Cortès.	18 3/4
Bel. em. 1832 C. D.	100 0/0	Différées. . . . .	7 1/4
Holl. Dette active.	53 1/4	Passives. . . . .	5 3/8
Portugais, 5 p. c.	44 0/0	Russie. . . . .	000 0/0
Id. 3 p. c.	28 1/2	Bésil. Emp. 1834.	80 0/0

AMSTERDAM, LE 2 DÉCEMBRE.

Holl. Dette active.	99 9/16	Inscr. au gr. livre.	63 3/4
Dito 2 1/2. . . . .	51 1/2	Certif. à Amst.	00 0/0
Différée. . . . .	00 0/0	Pologne. L. fl. 300f.	145 0/0
Billet de change	21 9/16	Lots de Rd. 50 f.	111 1/2
Syndic. d'amort.	93 5/16	Espagne. E. Ard.	18 15/16
3 1/2. . . . .	71 1/4	Dito gr. d. . . . .	00 0/0
Soc. de comm. P. B.	177 1/8	Dette différ. anc.	8 1/16
nouvelle.	0 0 0/0	nouv.	0 0/0
Russie, H. et C. 5	102 7/8	passive.	5 1/4
1829, 5	000 1/0	Autriche. Métal. 5.	99 1/8

ANVERS, LE 3 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. active.	104 3/4	NAPLES. Cert. Falc.	90 1/2	A
Det. différ.	44 1/2	ÉTAT-RO. Liv. 1832.	99 3/4	A
Emp. de 48 mill.	100 0/0	à An. 1834.	97 0/0	A
HOLL. Dette active.	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
Autriche. Métall.	103 0/0			
Lots de fl. 1000.	000	Amst. c. jours.	112 1/2	A
de fl. 250.	420	Rotterdam, idem.	112 1/2	p. A
de fl. 500.	690	Paris, idem.	pair	
POLOG. Lots fl. 300.	116 1/2	2 mois.	fl. 3 1/4	p. A
de fl. 500.	133 3/4	Lond. pr. Estr. c. j.	40 1/2	A
BRÉSIL. E. à L. 1824	81 1/4	2 mois.	39 1/2	1/2
ESPAG. Emp. 1831.	19 1/8	Ham. pr. 40 HB. c. j.	35 7/16	
B. diff. 1834.	0 0/0	2 mois.	35 3/16	
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 p. c.	
Dette diff.	8 1/4			

CHANGES.

Amst. c. jours.	112 1/2	A
Rotterdam, idem.	112 1/2	p. A
Paris, idem.	pair	
2 mois.	fl. 3 1/4	p. A
Lond. pr. Estr. c. j.	40 1/2	A
2 mois.	39 1/2	1/2
Ham. pr. 40 HB. c. j.	35 7/16	
2 mois.	35 3/16	
Bruxelles et Gand.	114 p. c.	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 3 DÉCEMBRE 1836.  
Les fonds espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 49 3/8 1/4 1/8 1/8 1/8 7/8 et reste argent à ce cours au comptant.  
On a fait assez d'affaires.  
Primes à un mois Ardoin 20 0/0 dont 1 p. c. cours.

BRUXELLES, LE 3 DÉCEMBRE.

Emp. Rotsch.	100 0/0	Act. la B. de B.	129 3/4	P
Fin cour.	100 0/0	Act. C. Sam. et O.	108 1/2	P
Pr. 4 m. d. l.	000 0/0	Act. des Hauts-F.	150 0/0	P
1836, 4 1/2 p. c.	94 0/0	Act. Charb. Flenu.	140 0/0	P
Fin cour.	94 0/0	Act. Banq. fonce.	101 0/0	P
pr. 1 m. d. l.	00 0/0	Act. Ch. H. et W.	104 0/0	P
Dette active 2 1/2.	52 1/4	Act. Ch. Schlessin.	125 0/0	P
E. de la ville 1832.	101 1/2	Act. Entr. Indust.	133 1/2	P
Rente active holl.	52 0/0	Act. Ch. Lev. du E.	119 0/0	P
Rente domaniale.	95 1/2	Act. S. d'Ougrée.	119 0/0	P
BRÉSIL 1834. . . . .	81 0/0	Act. S. Sars-Lonch.	108 0/0	P
AUTRICHE. Métall.	102 3/8	Act. Che. de fer.	102 0/0	A
Rome. 1832. . . . .	99 3/4	Act. S. de Venues.	106 0/0	P
NAPLES. Falconnet	90 1/2	Act. bat. à V. Anv.	100 0/0	P
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. St. Léona.	109 3/4	P
PORT. Dona Maria	00 0/0	Act. S. Chatelin.	145 1/2	P
ESP. AG. Ard. 1834.	19 1/4	Act. S. Verrieres.	140 0/0	A
Fin cour.	19 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	96 0/0	A
gross. pièces	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	121 1/2	A
pr. 1 m. d. l.	20 1/4	Act. Verr. Charl.	118 0/0	A
différée 1834.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	103 0/0	A
anc	00 0/0	Act. des Brasseries	103 1/2	A
dette passive.	00 0/0	Act. Librairie H.	000 0/0	P
		Act. Typogr. W.	104 0/0	P
		Act. Fabr. Tapis.	114 0/0	A
		Act. Fabr. de fer.	109 1/4	P
		Act. Mutual. ind.	113 3/4	P
		Act. C. de Bruges	104 0/0	A
		Act. H. F. Monc.	109 0/0	P

VIENNE, LE 25 NOVEMBRE.  
Métalliques, 103 7/8 — Actions de la banque, 1362 3/4 — 63.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 2 DÉCEMBRE.  
Le bateau à vapeur anglais Ocean, v. de Londres, ch. de café, coton, indigo et 12 passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 2 DÉCEMBRE.  
VENTES.  
Sucre brut. — On a fait 972 caisses Havane blond ordinaire à fl. 17 3/4.  
50 canastres sucre à fl. 46 1/2.  
Sucre raffiné. — 5,000 kilos lumps et pains à prix divers. — 7,000 kilos candi, prix non cité.  
Café — 700 balles Sumatra, à 3 cents. 250 dito Brésil, à prix divers. 100 dito à prix divers. 100 dito Batavia, à 33 cents.  
Riz — 50 balles Bengale, à fl. 9.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.